



PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D' OBERBRUCK

Séance ordinaire
du 10 avril 2025 18 heures 30
sous la présidence de M. Jacques BEHRA, Maire

Présents : M. Jacques BEHRA, Maire, Mme Claire FREITAG, 1^{ère} adjointe, Monsieur Hubert BEHRA, 2^e adjoint, M. Denis STUDER, Mme Anne HIRTH, Mme Doris RUSTERHOLTZ, MM. Gilbert WINTERHOLER, Gilles EHRET, Mme Florence CLAUDEPIERRE.

Le maire remercie les conseillers de leur présence.

Il propose de passer à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2025
- 3) Vote des taux d'imposition 2025
- 4) Projet de rénovation de la place de la mairie avec accès PMR et création de places de parking.
- 5) Demande de subvention auprès de la Région Grand Est, le CEREMA ainsi que pour le Fonds communal d'Alsace de la CEA.
- 6) Modification du plan de financement pour l'extension de l'aire de jeux
- 7) Demandes de subvention.
- 8) Vote du budget primitif 2025 annexe lotissement Strueth
- 9) Vote du budget primitif principal 2025
- 10) Organisation de l'opération vente de fleurs, journée citoyenne, appel de dons pour la Fondation du Patrimoine, marché de la St Antoine, etc.
- 11) Divers

Article 1
Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité, désigne Monsieur Gilles EHRET, conseiller municipal, secrétaire de la présente séance.

Article 2

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2025

Mme FREITAG demande qu'au point 12 – étude de sécurité – qu'on remplace ne sert à rien par elle se pose la question si la mise en place d'un feu récompense est pertinent et utile.

Le compte rendu de la réunion du 13 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Le maire souhaite à l'aide d'un tableau récapitulatif présente le bilan financier provisoire des travaux concernant la maison Boecklé.

Il explique que l'achat, étant donné son emplacement était une opportunité pour la commune et au moment de cette acquisition les aides de l'Etat étaient plus importantes, à titre de comparaison en 2010 la Dotation Globale de Fonctionnement se montait à 58 507 € et en 2024 : 27 823 € et la notification pour 2025 : 26 751. €.

Les seules aides possibles restent les subventions, la collecte lancée par la fondation du patrimoine se monte actuellement à 6 000 € et en plus la somme de 15 000 € est acquise par la fondation et l'association « les Amis de la Haute Doller » également partenaire versera également une participation suite aux différentes manifestations.

Il s'en suit une discussion concernant les travaux effectués à la maison Boeckle :

M. STUDER pose des questions au maire :

- à quel moment le conseil municipal a été sollicité ou donné son avis pour effectuer ces travaux.

M. STUDER poursuit en s'adressant au maire : « des choses que tu as décidées tout seul »

Mme FREITAG demande quel est le projet de cette maison.

Il n'était jamais question de réaliser le crépissage.

M. STUDER enchaine en disant que les conseillers ne servent à rien.

Mme HIRTH confirme qu'il n'a jamais eu de discussion au sujet des travaux

M. BEHRA Hubert ne trouve pas normal qu'il n'a jamais vu un seul devis et qu'à l'époque nous avions un devis pour démolir la maison pour 28 000 €.

Mme HIRTH souligne qu'il est dommage que ce dossier apporte des tensions au sein du conseil municipal et que les conseillers ne soient pas intégrés au projet.

Le Maire demande aux conseillers de faire un projet.

M. BEHRA Hubert trouve qu'on tourne en rond à cause du maire.

Mme HIRTH regrette le manque d'échanges sur ce projet.

Mme FREITAG trouve dommage que le projet ne soit pas évoqué lors des réunions maire/adjoints le jeudi soir.

Le maire répond qu'il ne souhaite pas évoquer le sujet avec les adjoints car certains sont contre le projet.

M. BEHRA Hubert regrette le manque de projet

Le maire explique que la grange servira de dépôt communal et un lieu pour stocker le matériel, le rdv pourra servir aux différentes associations et à l'étage un appartement pour du locatif.

M. STUDER trouve anormal que tout soit décidé et que personne ne sait rien ; depuis le début ce projet empoisonne le conseil municipal et ça le rend malade.

Article 3 **Vote des taux d'imposition 2025**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Maire propose de maintenir les taux étant donné qu'automatiquement le produit augmente du fait de l'augmentation des bases.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.38 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65.95 %
- taxe d'habitation : 8.85 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Article 4

Projet de rénovation de la place de la mairie avec accès PMR et création de places de parking

Le maire propose de présenter le projet de rénovation de la Place de la Mairie à la CeA pour obtenir les 100 000 € encore pendant ce mandat.

Il explique que si on peut percevoir des subventions il faut les prendre étant donné que les prochains temps ça sera plus compliqué pour en obtenir.

M. STUDER demande quand a été discuté ce projet ? Il explique qu'il siège au conseil municipal depuis 1985 et qu'il avait dans les premiers mandats l'habitude de débattre plans à l'appui des différents projets.

Après discussion, il est décidé de faire appel au bureau d'études Elan BE VRD de Sentheim, représentée par Messieurs Cyril JENN et Thomas FREY dont le rôle et la mission consiste à réaliser les études techniques, nécessaires à la réalisation du projet selon les normes et exigences en vigueur, comprenant :

- Voirie
- Paysage
- Gestion des eaux pluviales
- Eclairage public en cas de besoin de déplacement de mobilier
- Enfouissement des réseaux de communication électronique
- Coordination avec les concessionnaires le cas échéant

Le maire est autorisé à signer le contrat avec la société Elan BE VRD pour un montant de 5 395 € HT soit 6 474 € TTC.

Article 5

Demande de subvention auprès de la Région Grand Est, le CEREMA ainsi que pour le Fonds communal d'Alsace de la CEA

Cimetière

Le maire explique que lors de la réunion du 14 novembre dernier, il a été décidé de déposer un dossier de subvention pour le renforcement et la végétalisation du cimetière en sollicitant l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est et la CeA.

Après renseignements auprès des différentes collectivités, seule la Région Grand Est peut apporter de l'aide régionale « coup de pouce » pouvant aller :

- Jusqu'à 10 000 € pour une commune de moins de 500 habitants

Le maire informe que le devis se monte à 21 354.20 € HT soit 25 625.04 € TTC.

Il propose de déposer des demandes de subventions auprès de la Région Grand Est.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Région		10 000.00	47 %
Département			
Auto-financement			
Fonds propres		11 354.20	53 %
Total HT		21 354.20	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 21 354.20 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention au à la Région Grand Est

Article 6

Modification du plan de financement pour l'extension de l'aire de jeux

Le maire rappelle la décision prise lors de la séance du 14 novembre 2024 portant sur la demande de subvention concernant l'extension de l'aire de jeux, mais les services de la Préfecture ont attiré notre attention sur le plan de financement qui indique une participation de la commune à hauteur de 10%. Or, le taux de participation minimale du maître d'ouvrage dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est de 20 % du montant total des financements publics. Le maire propose de modifier comme demandé le plan de financement comme suit :

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	13 264.28	30 %
Région			
Département		19 454.27	44 %
Auto-financement			
Fonds propres		11 495.70	26 %
Total HT		44 214.25	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juin 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Décembre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 44 214.25 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et à la CeA.

Article 7

Demandes de subvention

Le maire explique qu'il a reçu en mairie plusieurs demande de subventions :

- L'Association Thur écologie et transports, représentée par M. Jérôme ILTIS, sollicite la commune pour un soutien financier pour le festival du film engagé qui se déroulera comme chaque année au foyer communal en novembre prochain.

Le maire a pris contact avec le président de l'association en lui proposant de verser 200 € à l'association

du foyer pour la mise à disposition de la salle durant le festival. M. ILTIS a été compréhensible à la proposition du maire et y adhère totalement.

Par ailleurs, le foyer met à disposition de Mme Marina ZINDY en résidence d'artiste la petite salle du foyer. M. STUDER a évalué les frais de chauffage à 150. €

Le maire propose de verser à l'Association du foyer la somme de 1 000 € correspondant au 600 € de subvention annuelle, les 200 € en dédommagement du festival du film engagé et 200 € pour la résidence d'artiste.

Par ailleurs, les écoles organisent une classe verte et afin de percevoir la subvention de la CeA, les communes sont sollicitées pour verser le même montant à savoir :

Pour le cycle 3: $10 \times 15 \times 5.5 = 825 \text{ €}$

Pour le cycle 2: $10 \times 18 \times 5.5 = 990 \text{ €}$

Pour le cycle 1: $10 \times 11 \times 3 = 330 \text{ €}$

Soit 2145 euros.

Une dernière demande émane de l'école des enseignants artistiques de la Doller et du Soultzbach dont le siège est à la mairie de Masevaux Niederbruck. Elle sollicite une subvention de la part de la commune une somme de 400 € pour un 1 élève en pratique instrumentale.

M. STUDER explique il y a quelques années, c'était des bénévoles qui offraient leur temps pour donner des cours mais une nouvelle loi a mis fin à cette pratique et l'école doit faire appel à des professionnels.

Le maire trouve dommage que la musique municipale de Masevaux n'intervienne jamais dans la commune et pense que cette école devrait être du ressort de la communauté de communes.

Après délibération, le conseil municipal, décide de verser une subvention :

- A l'association du foyer pour un montant de 1 000 €
- A la coopérative scolaire 2 145 €
- A la Musique Municipale de Masevaux 400 €

Ces sommes seront inscrites au Budget primitif 2025.

Article 8 **Vote du budget primitif annexe 2025 "Lotissement Strueth"**

Le maire présente le budget primitif annexe lotissement Strueth dans son détail en fonctionnement et en investissement.

Le budget s'élève en dépenses et en recettes :

- | | |
|-----------------------|--|
| - en fonctionnement à | 101 272.62 € en recettes et en dépenses |
| - en investissement à | 93 216.34 € en dépenses et 103 216.34 € et en recettes |

Après délibération, le conseil municipal vote et approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 du budget annexe du lotissement Strueth tel qu'il a été présenté.
Il peut être consulté en mairie.

Article 9 **Vote du budget primitif principal 2025**

Le maire présente le budget primitif 2025, si la présentation du fonctionnement ne pose pas de problèmes ni de questions de la part des conseillers, la partie investissement ouvre à nouveau les débats concernant le montant des travaux inscrits pour la maison Boeckle.

Mme FREITAG constate l'inscription d'une nouvelle de somme de 147 522.72 € pour la maison Boeckle en dépenses nouvelles soit 212 500 € avec les restes à réaliser, pourtant en 2024 au moment du budget il a été demandé que se soit la dernière année. Nous nous retrouvons devant le fait accompli étant donné que montants sont déjà engagés.

Le maire rappelle que le projet est très bien subventionné.

M. STUDER répète que c'était aux conseillers d'en débattre, pratiquement 400 000 € ont été dépensés pour le moment et rien n'a été prévu pour l'intérieur.
Cette maison est un cadeau empoisonné pour la prochaine équipe.

Mme FREITAG regrette l'absence de débat et qu'à aucun moment, le budget est évoqué en réunion maire/adjoints pour la raison que certains adjoints sont contre le projet.
Elle insiste qu'il s'agit de l'argent public qui a balancé pour rien.

M. Hubert BEHRA soulève que de nombreuses heures ont été perdues en discussion et à ce prix on construit du neuf.

Le maire souligne que le budget est en équilibre, qu'il se défonce pour le village et qu'il a passé beaucoup de temps pour obtenir le maximum de subventions et se pose la question pourquoi une telle obstination de la part des conseillers.

Mme FREITAG pose la question concernant le projet de cette maison.

Le maire lui répond que pour le moment il s'agit de sauvegarder le patrimoine communal.

M. Hubert BEHRA signale qu'on aurait pu faire autres choses avec les dépenses effectuées.

M. STUDER soulève le problème de la méthode employée par le maire, depuis le début ça ne peut pas fonctionner, nous allons terminer le 2^e mandat avec un projet non abouti.

Mme FREITAG trouve cette situation fatigante et que les conseillers ne sont pas écoutés.

Le maire rappelle que la commune n'a pas beaucoup de dette, juste un emprunt.

Mme FREITAG rappelle qu'à aucun moment les frais de fonctionnement ont été évoqués.

Le maire pour clore le débat le maire propose de passer au vote :

Le budget s'élève en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement à 368 716.59 €
- en investissement à 778 300.00 €

Après délibération, le conseil municipal vote et approuve à 3 voix (le maire, M. Gilbert WINTERHOLER, Mme Florence CLAUDEPIERRE) pour et 5 abstentions (M. Hubert BEHRA, Mmes RUSTERHOLTZ, HIRTH, MM, STUDER et EHRET) et 1 contre (Mme FREITAG) le budget général primitif 2025 tel qu'il a été présenté.

Les personnes qui se sont abstenues souhaitent préciser qu'elles n'ont pas voté contre pour ne pas bloquer la commune.

Il peut être consulté en mairie.

Article 10

Organisation de l'opération vente de fleurs, journée citoyenne, appel de dons pour la Fondation du Patrimoine, marché de la St Antoine, etc.

Vente de fleurs

Il est décidé de renouveler l'opération vente de fleurs aux particuliers par une commande groupée. La distribution se fera le samedi 9 mai.

Journée citoyenne

Le maire propose d'organiser la journée citoyenne le samedi 17 mai, avant il faudrait avant qu'une équipe monte ce jour-là au chalet, recenser les travaux et matériels à prévoir.

Cimetière

Le maire propose de visiter un mercredi ou un samedi les cimetières de Sélestat ou de Mutterholtz pour voir sur place la végétalisation effectuée.

Saint Antoine

Le maire informe que la fête patronale de Saint Antoine aura lieu le dimanche 15 juin et c'est l'association des amis de la Haute Doller qui organise l'événement et la commune offrira l'apéritif à la sortie de la messe et prendra en charge la partie musicale.

Fondation du patrimoine

La collecte organisée par le Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de la maison Boeckle se poursuit et atteint à ce jour 6 000 €.

L'association des Amis de la Doller qui est partenaire au projet, a organisé le 4 avril dernier une soirée cabaret et souhaite en produire 2 autres pour récolter des fonds.

Article 11

Divers

Job d'été

Comme les années, 2 saisonniers seront embauchés durant l'été mais le maire ne souhaite plus prendre de mineurs.

Fermeture de classe

Comme déjà annoncé, à la rentrée de septembre prochain, la classe élémentaire de Mme Isabelle Gaertner sera fermée.

Eglise

En janvier dernier, au moment de la fermeture de la l'église, Mme Catherine KLINGLER s'est rendue compte que de l'eau descendait du plafond. Une petite partie d'une conduite d'eau non protégée a sauté au niveau de la tribune de l'orgue.

Une déclaration a été faite à l'assurance mais il manque un devis pour réparer les dégâts.

La mairie va prendre contact avec l'entreprise EHRET de Senheim pour finaliser la déclaration.

Véhicule communale

M. Hubert BEHRA informe les conseillers que le véhicule communal est depuis quelques semaines au garage Roos à Langenweld étant donné que le moteur est grillé il se pose la question d'une réparation couteuse.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soulevée, le maire lève la séance à 21 h 30.